

Enquête du Conseil économique, social et environnemental (CESER) sur les enjeux des territoires dans le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Contribution du Conseil de Développement de la Métropole européenne de Lille

Création de la Métropole européenne de Lille au 1er janvier 2015, création de la Région des Hauts de France au 1er janvier 2016, deux rendez-vous majeurs pour les institutions locales. Ce sont ainsi de nouvelles responsabilités qui sont confiées à la MEL : responsabilités vis-à-vis de son territoire et de ses habitants, mais aussi responsabilités vis-à-vis des territoires régionaux pour constituer la locomotive contribuant à leur développement, pour participer à la valorisation de leurs atouts, pour construire une offre plus large et plus riche.

Les membres du Conseil de développement ont fondé leur réflexion sur les éléments dont ils avaient connaissance et ont retenu essentiellement ceux permettant d'apprécier la place et les fonctions de la MEL en tant que métropole dans le nouveau contexte géographique ouvert avec la région des Hauts de France. Cette approche ne doit pas faire oublier que la métropole est confronté, comme beaucoup d'agglomérations et à l'échelle de plus d'un million d'habitants, à des problèmes de requalification sociale, urbaine et économique et qu'elle affiche également l'ambition d'une métropole solidaire.

Diagnostic du territoire

1 – Situation et évolution du territoire

La Métropole européenne de Lille (MEL) est une **agglomération de 1,13 millions d'habitants**, située au cœur d'un **système métropolitain transfrontalier** de 3.8 millions d'habitants. Sa situation géographique est exceptionnelle, au centre des échanges entre les grandes capitales européennes Paris, Londres et Bruxelles, mais qui, à l'inverse, interroge sur le risque de dépendance et de marginalisation par rapport à ces aires-capitales.

Il s'agit d'une **métropole multipolaire** composée de territoires très contrastés avec **la commune principale de taille modeste** (Lille, 230.000 habitants), qui, peu à peu, est devenue la **ville centre incontestée** de l'agglomération après de longs débats avec les deux autres communes importantes, Roubaix et Tourcoing. Mais cette situation n'est pas de nature à créer un véritable leadership vis-à-vis des autres communes de l'agglomération.

2 – Atouts et faiblesses, forces vives et acteurs majeurs

La métropole peut mettre en avant de nombreux atouts, parmi lesquels on peut citer :

- La MEL est **la seule métropole institutionnelle et fonctionnelle** pour l'ensemble de la région des Hauts de France ;
- La MEL est située sur un **carrefour multimodal d'infrastructures internationales de transport** très puissant, des lignes TGV vers Paris, Londres, Bruxelles, le Sud-est de la France, des axes autoroutiers vers Paris, Lyon, Anvers, Rotterdam, ..., un réseau de voies navigables en cours de renforcement ;
- La MEL avec quelques 100.000 étudiants constitue un **pôle majeur de formation supérieure** s'appuyant sur quatre universités et de nombreuses grandes écoles et elle est la 3ème ville étudiante de France ;
- La MEL a contribué à la création de **six pôles de compétitivité labellisés** et de pôles d'excellence qui constituent autant de **leviers opérationnels de développement international**, et elle a su constituer un

environnement favorable au dynamisme économique (emplois métropolitains supérieurs, entreprises innovantes, accompagnement de la création d'entreprises, formation, ...) notamment dans l'économie digitale ;

- La MEL dispose d'un **ensemble d'équipements culturels et sportifs** neufs ou récemment rénovés de niveau international : Musée des Beaux Arts, LaM, Lille-Grand-Palais, Stade Pierre Mauroy, La Piscine, Studio national des arts contemporains du Fresnoy, vélodrome Le Stab, ... Corrélativement, ce développement a entraîné l'émergence d'un véritable tissu notamment culturel tant pour la création que pour la fréquentation des manifestations.

Mais ces éléments favorables ne doivent pas occulter certaines difficultés dont il faut rester lucide :

- Même si elle reste supérieure à la moyenne régionale, la **démographie de la MEL est plutôt atone** au regard des autres métropoles, en raison d'un déficit migratoire élevé et permanent qui touche toutes les classes d'âges à l'exception de l'arrivée massive de jeunes qui viennent y étudier ;
- Sur l'ensemble de l'aire métropolitaine, le **système de transports est notoirement insuffisant** avec une thrombose permanente du réseau autoroutier et bientôt du réseau ferré ;
- Malgré des efforts couvrant plusieurs décennies, de **nombreux territoires présentent encore des difficultés sociales** notamment dans l'ensemble du versant Nord-est ;
- La **gouvernance** de la MEL, institution encore jeune rappelons-le et dotée de nouvelles compétences stratégiques, **doit continuer à être optimisée**, notamment en intégrant plus les responsabilités internes et externes relevant de son statut de métropole et en s'affichant comme une **réelle communauté de destin** dépassant la logique de l'intercommunalité ;
- La MEL est **géographiquement excentrée** par rapport à de nombreux territoires des Hauts de France dont la partie sud est très fortement liée à l'Île de France ;
- La MEL est bordée par **des frontières** que l'on dit effacées, mais **qui persistent** encore très fortement dans les esprits, tant **au Nord avec la Belgique**, par la confrontation de systèmes institutionnels, **qu'au Sud vers l'ancien bassin minier** en raison d'une méconnaissance et d'une méfiance anciennes.

3 – Perspectives

- L'agglomération poursuit sa **reconversion économique** autour des pôles d'excellence et de compétitivité ;
- La MEL affirme l'ambition **d'inventer la forme urbaine du 21^{ème} siècle** notamment en limitant le développement périurbain et en réorganisant le réseau de transports autour de pôles d'échanges ;
- **L'Université de Lille**, née de la fusion des 3 universités publiques et en association avec 8 Grandes écoles sera opérationnelle en 2018 ;
- La MEL entend fédérer davantage les atouts présents sur son territoire, notamment autour **de l'économie de la connaissance** et dans le domaine du **numérique** (image, Web, ...) ;
- L'agglomération poursuit sa volonté d'être visible sur le plan international comme avec la candidature de la MEL pour être **Capitale mondiale du design en 2020**, candidature qui gagnerait certainement à être portée par l'Eurométropole au regard de la renommée de Kortrijk en la matière.

Projet(s) de territoire

4 – Projets émanant du territoire

Le projet de **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Lille Métropole**, approuvé par le Syndicat mixte le 10 février 2017, sera très prochainement rendu exécutoire. A partir de ce cadrage la MEL doit élaborer et mettre en œuvre les 12 projets des territoires identifiés en son sein. Parallèlement, la **révision générale du Plan local d'urbanisme** couvrant l'ensemble des 90 communes est engagée et devrait aboutir rapidement.

5 – Vision prospective, projet ou construction de projet pour le territoire

Aux yeux des membres du Conseil de développement et en dehors du SCoT, **le projet métropolitain est difficilement lisible**. Il y a certes des **projets sectoriels importants** (doublement des rames de la ligne 1 du métro, Eco-bonus mobilité, French-Tech, ...) ou des **stratégies thématiques** (Enseignement supérieur et recherche, Agriculture et alimentation, Economie et emploi, ...) ou des **perspectives affichées** (nouvelles lignes de tramway, ...) mais **la vision globale**, articulant et mettant en perspective ces approches partielles, **reste à développer**. A plus petite échelle, il existe également de nombreux projets d'aménagement pour la plupart initiés par les communes en lien avec la MEL.

Au titre de l'originalité, il convient de signaler l'existence depuis plus de 20 ans du **Comité Grand Lille**, réseau informel réunissant essentiellement des responsables économiques, mais associant également des représentants des mondes institutionnel et académique, et qui a contribué dans le passé au succès de quelques démarches métropolitaines : candidature aux JO, Capitale européenne de la culture, ...

Relations avec d'autres territoires

6 – Coopérations et échanges existant avec d'autres territoires

La MEL est membre de **l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai**, Groupement européen de coopération territoriale associant depuis 2008 14 partenaires français et belges. Mais, certainement faute d'orientations politiques stables, **le résultat pour le citoyen reste faiblement perceptible** et mériterait de s'inscrire dans des perspectives tout à la fois plus ambitieuses et plus pragmatiques.

7 – Quels souhaits et perspectives sur ce plan ?

L'intérêt objectif, tant de la MEL, que des autres territoires régionaux, que de la Région, conduit inéluctablement à la nécessité de construire des **coopérations gagnant/gagnant** entre la métropole et beaucoup de territoires de la région selon des formes adaptées à chaque cas particulier : de **nature systémique** en particulier avec les territoires proches constituant l'aire métropolitaine transfrontalière ou fondées sur **des projets ou des thématiques partagées** avec les territoires plus éloignés. Dans de nombreux domaines les territoires régionaux peuvent apparaître en concurrence alors que souvent dans une approche partagée ils pourraient s'enrichir et viser des objectifs plus ambitieux.

A ce titre deux questions majeures pour la métropole, pourtant énoncées de longue date et par de nombreux acteurs, restent patentes : **comment organiser l'aire métropolitaine** transfrontalière et **comment renforcer**, notamment dans les domaines de la logistique, du tourisme **les échanges entre la métropole et le littoral ?**

En prenant comme exemple la métropole lilloise et le valenciennais, il est démonstratif de rappeler que les succès sont souvent au rendez-vous des coopérations : implantation de **l'Agence de l'Union européenne pour les chemins de fer**, du **pôle de compétitivité iTrans**, complémentarité **des activités touchant à l'image** où les savoir-faires sont déjà reconnus dans le monde de l'animation, du cinéma et de l'audio-visuel.

Le territoire, la région et le SRADDET

8 – Attentes et apports vis-à-vis de la Région Hauts de France

- Outre les caractéristiques spécifiques d'une véritable métropole énoncées plus haut, la MEL peut offrir à la région **une visibilité internationale** liée à la réussite de grands projets (Euralille, ...), de l'organisation de manifestations majeures (Lille 2004 Capitale européenne de la culture puis Lille 3000, compétitions sportives, ...) et d'événements populaires (Braderie) ;
- La Région doit être le porteur **des dispositifs de régulation interterritoriaux** indispensables à la production d'un projet de développement partagé. Elle doit constituer l'initiateur et le garant **d'un dialogue apaisé et constructif** entre les territoires ;

- La Région doit notamment se préoccuper **du fonctionnement et du développement de l'aire métropolitaine** qui regroupe quelque 45% de la population régionale, territoire sur lequel il n'y a pas de gouvernance alors que les habitants l'ont intégré dans leur mode de vie. Sur le plan fonctionnel **l'aire métropolitaine constitue de fait un seul véritable pôle métropolitain** qui, en surmontant les morcellements territoriaux et institutionnels, permet de passer de territoires rivaux à la complémentarité et à la cohésion fondatrice d'un avantage comparatif indéniable par rapport aux autres métropoles nationales ou européennes. Sur cet aspect, il n'est pas inutile de rappeler le travail commun des Conseils de développement du bassin minier, de l'arrageois et de la métropole pour élaborer en 2006-2007 une **Contribution citoyenne au projet d'aire de coopération métropolitaine de Lille** ;
- La réalisation du **Réseau Express Grand Lille (REGL)**, infrastructure ferroviaire majeure et projet enfin à la bonne échelle pour améliorer les échanges entre le bassin minier et la métropole, doit être **conduite rapidement** afin de concrétiser un formidable outil pour structurer l'espace central de l'aire métropolitaine dont la réalité se vérifie de jour en jour.

9 – Activité du Conseil de développement sur les questions d'aménagement du territoire

Le Conseil de développement de la MEL finalise actuellement son programme de travail en auto-saisine pour les deux prochaines années. Quelques thèmes envisagés peuvent relever d'une logique interterritoriale ou de travail inter-conseils :

- Comment renforcer **l'écosystème économique** de la MEL ?
- Quelles conséquences du **changement climatique** pour les citoyens (habitat, mobilité, ...) et le monde économique ?
- Comment la **parole citoyenne** peut apporter une valeur ajoutée à des politiques métropolitaines toujours plus stratégiques ?
- Comment **anticiper les mutations et innovations urbaines de demain** dans un cadre présentant une forte inertie ?

Par ailleurs, dans le cadre de récentes contributions notamment sur la mobilité et le SCoT, le Conseil a rappelé qu'un nombre important de problèmes ou de projets n'avaient de sens qu'à **l'échelle de l'aire métropolitaine**. Le Conseil de développement de la MEL reste persuadé que la **parole citoyenne** peut constituer un moteur pour dépasser la faiblesse du dialogue actuel et il est prêt à participer à toute initiative dans ce sens.

Etabli le 24 février 2017